



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU VENDREDI 1^{ER} OCTOBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	13
- Ayant pris part :	19

L'an deux mille vingt et un et vendredi premier octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

27/09/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

27/09/2021

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROBERT représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Mélanie BOCCALON représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Daniel CAMP représenté par M. Jean MARTINEZ ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND représentée par Mme Pauline MARCOU MADER ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et M. David FRANCO représenté par M. Didier COMBES.

Monsieur Didier COMBES a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-58 : Admission en non-valeur budget Commune

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier daté du 15 septembre 2021 de Monsieur le Trésorier de Réalmont relatif à une demande d'admission en non-valeur de titres budget général de la Commune. Il convient de délibérer pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du fait que les redevables sont insolvables.

Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Commune de les admettre en non-valeur pour un montant de 273,71 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- ADMET en non-valeur les titres dont les recettes s'élèvent à 273,71 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU

